

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 03 décembre 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :
Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :
Sylvie Champagne

Il y a 06 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par Monsieur le conseiller Michel Frappier ;

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 05 novembre 2018;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 05 novembre 2018;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 28 novembre 2018;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de prise en charge de la rue de la Fabrique;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 29 octobre au 23 novembre 2018;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Calendrier des séances ordinaires 2019;
 - 7.2 Service de transport adapté Trans-Appel;
 - 7.3 Entente avec la directrice générale;
 - 7.4 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement fixant le taux de taxation pour l'année 2019;
 - Info 7.5 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2018 ;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);

- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au del avec services connexes pour le bénéfice des municipalités;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Procédure d'entretien des chemins hivernaux;
 - 10.2 Politique sur la gestion des installations postales privées;
 - 10.3 Politique sur l'installation et l'entretien des ponceaux et autres accès aux propriétés;
 - 10.4 Ajout à la liste des personnes salariées réservistes;
 - 10.5 Service regroupé intermunicipal en ingénierie;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Entretien à la station de pompage numéro 1;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Développement de la rue St-Pierre et de la rue du Terrier;
 - 12.2 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement 2018-227 constituant un comité consultatif en urbanisme;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Installation électrique au parc des Pionniers;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement de la séance au lundi, 17 décembre 2018 à 19h00;

312-12.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point suivant soit reporté ;

- 7.3 Entente avec la directrice générale;

QUE le point suivant soit ajouté ;

- 12.3 Cession du chemin Robert – lot 4 100 362;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

313-12.2018 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 05 novembre 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 05 novembre 2018 soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

*** **4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 28 NOVEMBRE 2018 – MRC**

Monsieur le maire résume la démarche de la MRC concernant une entente avec d'autres MRC pour le service d'ingénierie.

314-12.2018 6.1 DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA RUE DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 07 novembre 2018 du président de la Fabrique St-François-Xavier-de-Brompton à l'effet que la municipalité prenne en charge les travaux requis pour mettre aux normes la rue de la Fabrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer le demandeur que le conseil ne donne pas suite à cette demande.

ADOPTION : 6 POUR

315-12.2018 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 29 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 29 octobre au 23 novembre 2018.

ADOPTION : 6 POUR

316-12.2018 7.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 :

- . Lundi, 14 janvier 2019 à 19h00
- . Lundi, 04 février 2019 à 19h00
- . Lundi, 04 mars 2019 à 19h00
- . Lundi, 08 avril 2019 à 19h00
- . Lundi, 06 mai 2019 à 19h00
- . Lundi, 03 juin 2019 à 19h00
- . Mardi, 02 juillet 2019 à 19h00
- . Lundi, 12 août 2019 à 19h00
- . Mardi, 03 septembre 2019 à 19h00
- . Lundi, 07 octobre 2019 à 19h00
- . Lundi, 04 novembre 2019 à 19h00
- . Lundi, 02 décembre 2019 à 19h00

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

317-12.2018 7.2 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APPEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2019 de Trans-Appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2019 et de payer la quote-part qui s'établit à 4,00\$ par personne pour un montant total de 9 300,00\$;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2019 : déplacement local 3,50\$; déplacement à Sherbrooke 8,00\$;

ET QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les prévisions budgétaires 2019 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTION : 6 POUR

***** 7.3 ENTENTE AVEC LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Le point est reporté.

318-12.2018 7.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception.

***** 7.5 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 NOVEMBRE 2018**

La directrice générale résume les résultats au 30 novembre 2018. Les revenus sont de 3 496 854,41\$ comparativement à un budget de 2 792 964,00\$. Les dépenses sont de 2 473 687,05\$ sur un budget de 2 515 209,00\$. Les immobilisations sont de 935 228,54\$ versus un budget de 144 755,00\$ pour un excédent à date de 87 938,82\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Léo Lapierre n'a pas reçu d'appel de Monsieur le maire Gérard Messier. Monsieur le maire répond qu'une rencontre aura lieu cette semaine.

319-12.2018 9.1 ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICES DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fournitures de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités. ;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

QUE Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE la directrice générale soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

ET QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau résume la procédure d'entretien des chemins hivernaux.

320-12.2018 10.1 PROCÉDURE D'ENTRETIEN DES CHEMINS HIVERNAUX

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la version finale de la procédure d'entretien des chemins hivernaux, soit celle du 14 novembre 2018 révisée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter la procédure d'entretien des chemins hivernaux ;

QUE celle-ci soit diffusée sur le site internet de la municipalité et soit résumée dans la revue municipale de décembre 2018.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau résume la politique sur la gestion des installations postales privées.

321-12.2018 10.2 POLITIQUE SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS POSTALES PRIVÉES

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la version finale de la politique sur la gestion des installations postales privées, soit celle du 14 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à la majorité des conseillers d'adopter la politique sur la gestion des installations postales privées ;

QUE celle-ci soit diffusée sur le site internet de la municipalité et soit résumée dans la revue municipale de décembre 2018.

**ADOPTION : 4 POUR
2 CONTRE**

*** Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau et Alexandre Roy votent pour.

*** Messieurs les conseillers Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun votent contre.

*** Monsieur le maire Gérard Messier donne des explications et demande à Monsieur le conseiller Adam Rousseau de résumer la politique sur l'installation et l'entretien des ponceaux et autres accès aux propriétés.

322-12.2018 10.3 POLITIQUE SUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET AUTRES ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la version finale de la politique sur l'installation et l'entretien des ponceaux et autres accès aux propriétés, soit celle du 26 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à la majorité des conseillers d'adopter la politique sur l'installation et l'entretien des ponceaux et autres accès aux propriétés ;

QUE celle-ci soit diffusée sur le site internet de la municipalité et soit résumée dans la revue municipale de décembre 2018.

**ADOPTION : 5 POUR
1 CONTRE**

*** Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy et Michel Frappier votent pour.

*** Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun vote contre.

323-12.2018 10.4 AJOUT À LA LISTE DES PERSONNES SALARIÉES RÉSERVISTES

CONSIDÉRANT la demande du chef d'équipe aux travaux publics à l'effet d'ajouter un nom à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics recommande au conseil municipal la candidature de Monsieur Carl Chartand ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur Carl Chartrand soit ajouté à la liste des personnes salariées réservistes, journalier opérateur particulièrement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTION : 6 POUR

324-12.2018 10.5 SERVICE REGROUPÉ INTERMUNICIPAL EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QU'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a signalé par courriel le 16 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le maire Gérard Messier donne des explications sur cette entente.

325-12.2018 11.1 ENTRETIEN À LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Aquatech quant au problème de contacteurs électriques faisant défaut à intermittence à la station de pompage numéro 1 et l'installation de chauffage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission pour remplacer les contacteurs électriques ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à la fourniture et installation de chauffage dans le bâtiment de la station de pompage numéro 1 sont de 253,50\$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 137 200\$ a été prévu au budget 2018 pour le réseau d'égout et que ce budget est atteint ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission révisée du 23 novembre 2018 de la compagnie Les Équipements Express-Électrique Ltée au montant de 2 249,98\$ incluant les taxes pour remplacer les contacteurs électriques et procéder à l'installation de chauffage dans le bâtiment de la station de pompage numéro 1 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

326-12.2018 12.1 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE ST-PIERRE ET DE LA RUE DU TERRIER

CONSIDÉRANT les termes de l'entente relative à des travaux municipaux signée avec Les Constructions Raymond Morin Inc. le 16 février 2017 et avec Monsieur Gustave Lebel le 14 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 500\$ a été prévu au budget 2018 pour les ententes de travaux municipaux avec les promoteurs et que ce budget est atteint ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'un montant de 1 500\$ aux Constructions Raymond Morin Inc. pour 1 lot démontrant une construction réalisée de la fondation d'un bâtiment principal ;

D'autoriser le versement d'un montant de 4 500\$ à Monsieur Gustave Lebel pour 3 lots démontrant une construction réalisée de la fondation d'un bâtiment principal ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

327-12.2018 12.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-227 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Monsieur le conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement 2018-227 constituant un comité consultatif en urbanisme ;

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à modifier l'article 4 portant sur la « composition du comité » et l'article 8 portant sur le « quorum » ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

328-12.2018 12.3 CESSION DU CHEMIN ROBERT – LOT 4 100 362

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 201-09.2016 adoptée le 06 septembre 2016 pour laquelle la municipalité n'a pas reçu l'acceptation de Monsieur Louis Lévesque ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 30 novembre 2018 en présence de Monsieur Louis Lévesque, Monsieur le maire Gérard Messier, Monsieur le conseiller Claude Paulin et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lévesque autorise, depuis septembre 2009, que le prolongement du chemin Robert, lot 4 100 362, soit utilisé à titre de virée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement du chemin Robert, lot 4 100 362, sur une distance de trente-six (36) mètres excluant le rond de virée ont été réalisés à la satisfaction de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lévesque désire céder le dernier bout du chemin Robert, lot 4 100 362 à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la vente de l'ancienne virée achetée de Monsieur Marcel Richer le 28 février 1996 et selon la description technique, minutes 6685 de Marc-André Bélanger arpenteur géomètre à Monsieur Louis Lévesque au montant de 1,00\$, tel que le prix indiqué dans l'acte de vente de Monsieur Richer en 1996 ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton achète la partie du prolongement du chemin Robert, lot 4 100 362 au montant de 1,00\$;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise les trois (3) lots de ce prolongement du chemin Robert au programme d'entente relative à des travaux municipaux avec les promoteurs pour un montant de 1 500,00\$ par construction réalisée de la fondation d'un bâtiment principal ;

QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté ;

QUE Me Marie Marier, notaire, soit mandatée à préparer et enregistrer la vente du prolongement du chemin Robert à la municipalité pour une somme de 1,00\$, lequel prolongement du chemin Robert est inscrit au lot 4 100 362 du cadastre du Québec ;

QUE le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes ;

QUE la résolution 201-09.2016 soit ainsi abrogée ;

ET QUE les détails de cette résolution soient préalablement acceptés par Monsieur Louis Lévesque par un engagement signé de sa part.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications sur le dossier.

329-12.2018 13.1 INSTALLATION ÉLECTRIQUE PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution du 10 août 2018 du comité de loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton demandant une nouvelle installation électrique permanente au parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission 265 révisée du 02 décembre 2018 de la compagnie Expert Services Électriques Inc. au montant total de 12 590,00\$ excluant les taxes selon les détails de la soumission pour fournir et installer un panneau électrique amovible de 100 ampères dans un boîtier étanche en métal et accessoires, fournir et installer un panneau de 200 ampères dans le cabanon avec disjoncteur, fournir un boîtier sur un chariot et fournir une prise de 100 ampères pour un panneau temporaire sur le poteau de lampadaire ;

QUE cette dépense soit assumée en partie pour un montant de 6 615,68\$ de la réserve « Infrastructures Loisirs Panneaux Publicitaires », la différence étant assumée par le budget 2018 Immobilisations ;

ET QUE les travaux soient effectués avant le 31 décembre 2018.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 06 AU 30 NOVEMBRE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800748 (C)	6592		2018-11-08	37	HYDRO-QUEBEC	1 753,82 \$
201800749 (C)	6593		2018-11-16	37	HYDRO-QUEBEC	2 423,39 \$
201800750 (C)	6594		2018-11-16	117	VISA DESJARDINS	60,00 \$
201800752 (I)	6595	I	2018-11-22	135	VILLE DE WINDSOR(remplace comité parade Noël)	400,00 \$
201800753 (I)	6596	I	2018-11-15	37	HYDRO-QUEBEC	384,60 \$
Total des chèques émis						5 021,81 \$

COMPTES A PAYER DU 03 DÉCEMBRE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800754 (I)	6642		2018-12-04	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	401,28 \$
201800755 (I)	6607		2018-12-04	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	417,80 \$
201800756 (I)	6613		2018-12-04	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	243,75 \$
201800757 (I)	6620		2018-12-04	37	HYDRO-QUEBEC	610,75 \$
201800758 (I)	6634		2018-12-04	41	PETITE CAISSE	108,45 \$
201800759 (I)	6636		2018-12-04	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	264,25 \$
201800760 (I)	6600		2018-12-04	51	BELL MOBILITE	87,25 \$
201800761 (I)	6648		2018-12-04	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	862,46 \$
201800762 (I)	6650		2018-12-04	54	TARDIF DIESEL INC.	484,53 \$
201800763 (I)	6617		2018-12-04	82	GARANT NICOLE	114,92 \$
201800764 (I)	6623		2018-12-04	103	LA TRIBUNE	169,70 \$
201800765 (I)	6652		2018-12-04	117	VISA DESJARDINS	310,45 \$

201800766 (I)	6638	2018-12-04	128	POMPES R. FONTAINE -	4 354,54 \$
201800767 (I)	6616	2018-12-04	155	GABRIEL COUTURE ET FILS LTÉE	1 149,74 \$
201800768 (I)	6611	2018-12-04	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	428,19 \$
201800769 (I)	6618	2018-12-04	201	GREAT WEST	2 293,30 \$
201800770 (I)	6614	2018-12-04	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	12,00 \$
201800771 (I)	6644	2018-12-04	276	REVENU DU Canada	4 389,18 \$
201800772 (I)	6643	2018-12-04	277	RETRAITE QUÉBEC	557,16 \$
201800773 (I)	6645	2018-12-04	278	REVENU DU QUEBEC	10 812,61 \$
201800774 (I)	6646	2018-12-04	300	SANI ESTRIE INC.	6 310,43 \$
201800775 (I)	6602	2018-12-04	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	810,22 \$
201800776 (I)	6633	2018-12-04	454	ORIZON MOBILE	165,36 \$
201800777 (I)	6637	2018-12-04	470	PNEUS METRO INC.	4 980,17 \$
201800778 (I)	6601	2018-12-04	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	413,90 \$
201800779 (I)	6635	2018-12-04	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	9 927,87 \$
201800780 (I)	6649	2018-12-04	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	450,34 \$
201800781 (I)	6610	2018-12-04	522	ENT. FORESTIERES - J.L. TREMBLAY I	574,88 \$
201800782 (I)	6630	2018-12-04	536	MEGABURO	244,64 \$
201800783 (I)	6609	2018-12-04	562	ÉCOLE ARC-EN-CIEL	195,93 \$
201800784 (I)	6606	2018-12-04	712	CONSTRUCTION RAYMOND MORIN	1 500,00 \$
201800785 (I)	6628	2018-12-04	723	MARCHE ST-FRANCOIS	83,95 \$
201800786 (I)	6631	2018-12-04	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
201800787 (I)	6625	2018-12-04	829	LAROCHELLE HUGO	137,97 \$
201800788 (I)	6640	2018-12-04	853	PUROLATOR INC.	5,28 \$
201800789 (I)	6651	2018-12-04	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	278,35 \$
201800790 (I)	6604	2018-12-04	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	1 175,37 \$
201800791 (I)	6639	2018-12-04	945	PRAXAIR CANADA INC.	573,10 \$
201800792 (I)	6608	2018-12-04	965	DUPUIS MARYSE	154,48 \$
201800793 (I)	6622	2018-12-04	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 165,26 \$
201800794 (I)	6632	2018-12-04	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	1 114,92 \$
201800795 (I)	6619	2018-12-04	1053	GROUPE ENVIRONEX	108,20 \$
201800797 (I)	6624	2018-12-04	1132	LAMADELEINE YVES	689,84 \$
201800798 (I)	6641	2018-12-04	1150	RECUPERATION L. MAILLE 2016	258,69 \$
201800799 (I)	6597	2018-12-04	1205	ARDOISES M. & M. INC.	822,93 \$
201800800 (I)	6598	2018-12-04	1206	AUMOND ANNE-MARIE	885,00 \$
201800801 (I)	6599	2018-12-04	1216	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1 373,77 \$
201800802 (I)	6653	2018-12-04	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	315,67 \$
201800803 (I)	6647	2018-12-04	1274	SFL PLACEMENTS	546,22 \$
201800804 (I)	6654	2018-12-04	1279	WASTE MANAGEMENT	4 380,86 \$
201800805 (I)	6612	2018-12-04	1307	EXCAVATION YVON BENOIT	1 988,43 \$
201800806 (I)	6605	2018-12-04	1313	CIMI INC.	689,85 \$
201800807 (I)	6626	2018-12-04	1319	LEBEL GUSTAVE	4 500,00 \$
201800808 (I)	6621	2018-12-04	1320	IMMO UNIVERSEL	275,94 \$
201800809 (I)	6603	2018-12-04	1321	CARRIERE D'ACTON VALE LTÉE	628,84 \$
201800810 (I)	6615	2018-12-04	1322	FORMATION JONATHAN D'AMOURS	2 213,26 \$
				Groupe Ultima	-109,00\$

Total des chèques émis

84 517.17 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

16 425.13\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

10 664.66\$

330-12.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 03 décembre 2018 au montant de 84 517,17\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Antoine Trudeau demande des précisions sur le compte à payer de Formation Jonathan d'Amours. La directrice générale répond qu'un défibrillateur sera installé à l'Hôtel de ville.

Monsieur Trudeau demande des précisions sur le compte à payer de Pompes R. Fontaine. La directrice générale répond qu'un aérateur a été réparé.

2^e Madame Gertrude Allard demande la signification de FQM. On lui répond que cela signifie la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec.

Madame Allard remercie le conseil pour le passage de la niveleuse sur le chemin Dion.

3^e Monsieur Léo Lapierre demande des précisions sur le nouveau règlement des ponceaux. Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne des explications.

Monsieur Lapierre questionne l'intervention de la voirie pour la réparation de son ponceau.

Monsieur Lapierre s'interroge sur la qualification des employés qui travaillent à nettoyer des ponceaux. Monsieur le maire répond que les nouvelles politiques aideront à améliorer les interventions du service de voirie.

4^e Monsieur Renald Lapierre demande des précisions sur le compte à payer de Madame Maryse Dupuis. La directrice générale répond que Madame Dupuis exécute l'entretien ménager de l'Hôtel de ville.

Monsieur Lapierre demande quand les bandes de patinoire vont être installées. La directrice générale répond que les bandes sont installées depuis le 30 novembre.

331-12.2018 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 décembre à 19h00

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière